

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CCAS DU 16 MARS 2022 A 18H30**

Sous la Présidence de Monsieur Rachel PASCAL, Président du Conseil d'administration.

La convocation a été adressée le mercredi 09 mars 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2021.
3. Validation du Compte de Gestion 2021.
4. Validation du Compte Administratif 2021.
5. Vote du Budget Primitif 2022.
6. Animations 2022.
7. Affaires diverses.

Étaient présents : Mesdames Elisabeth HUSSARD, Salimata SPINATO, Roseline PIROTTE, Christiane SCHUELLER, Tiffany FRABOULET, Monique STEGNER, Marie-Pierre VINET ; Messieurs, Rachel PASCAL, Roger CHOTTIN

Était absente excusée : Mme Delphine JOLIOT

Secrétaire de Séance : Mme Christiane SCHUELLER

Compte-rendu affiché le 28 mars 2022.

1. Election d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Mme Christiane SCHUELLER pour remplir cette fonction.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021

Après lecture par tous les membres du CCAS, le compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Validation du Compte de Gestion 2021

Établi par le comptable des services publics, le Compte de Gestion retrace l'ensemble des ordres exécutés ou acceptés durant l'année (mandats et titres payés et émis). Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter le Compte de Gestion 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Compte de Gestion CCAS pour l'année 2021 transmis par M. le Comptable Public.

4. Validation du Compte Administratif 2021

Document comptable qui reprend l'ensemble des délibérations de l'exercice budgétaire, en recettes et en dépenses (titres et mandats émis).

Fonctionnement :

- Dépenses : 3957.88 euros
- Recettes : 3660.00 euros

Soit un déficit global de fonctionnement 2021 = - 297.88 euros

-Résultat de clôture 2020 : 2 798.56 euros

Soit un résultat de clôture 2021 = + 2500.68 euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS, hors la présidence de M. Rachel PASCAL, Maire, sous la présidence de Mme Elisabeth HUSSARD approuvent le Compte Administratif 2021.

5. Vote du Budget Primitif 2022

Fonctionnement :

- Dépenses : 7 400.68 euros
- Recettes : 7 400.68 euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Budget Primitif 2022 du CCAS tel que décrit ci-dessus.

6. Animations 2022

- Apéro du printemps : **jeudi 14 avril à 18h.**
- Sortie à gérer sur 2022 : Mme SCHUELLER Christiane doit prendre contact avec autocariste pour proposition de sortie.
- Brioche de l'amitié 2022 : en octobre
- Goûter Saint-Nicolas 2022.

La séance se termine à 20h.

La secrétaire de séance

Christiane SCHUELLER

Monsieur Le Président

Rachel PASCAL